

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

Sud Luberon

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 24 juin 2025
Date d'affichage : 24 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 22
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Beaumont de Pertuis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-076
Approbation de la convention de mise à disposition des terres plantées de vignes du
Domaine de la Bonde entre COTELUB et la SAFER

Rapporteur : Geneviève JEAN

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER.

Procurations :

Karine MOURET donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Valérie GRANGE,
Samantha KHALIZOFF donne procuration à Alain GUEYDON,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Pierre AUBOIS donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Catherine SERRA

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Eve MAUREL, Anne-Marie DAUPHIN, François BONNET, Céline ALARCON, Romain BRETTE, Serge ROBIN

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code rural, et notamment son article L. 142-6 ;
Vu les statuts de COTELUB ;
Considérant ce qui suit :

Le Domaine de la Bonde est constitué de terres agricoles.

COTELUB n'ayant pas vocation à exploiter directement ces terres, et afin de permettre une mise en valeur temporaire tout en conservant une liberté de décision à moyen terme, il est proposé de conventionner avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour une occupation limitée à trois ans.

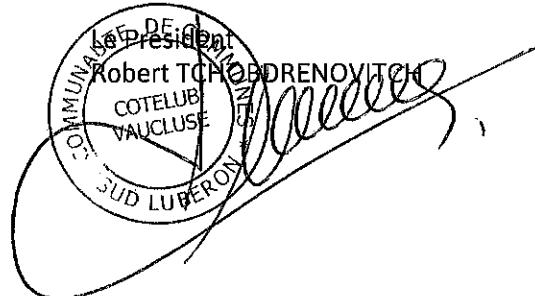
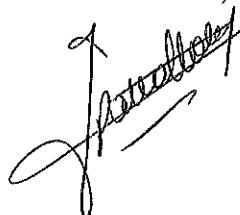
Le conseil communautaire où cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition des terres plantées de vignes du Domaine de la Bonde entre COTELUB et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à disposition des terres plantées de vignes du Domaine de la Bonde entre COTELUB et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Josiane PANATTONI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'AZUR
Robert TCHOBORENOVITCH
COTELUB
VAUCLUSE
SUD LUBERON